



SCHÉMA ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION

La contribution du CESER est une réponse à une saisine de la Présidente de Région, dans le cadre de l'élaboration du schéma Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) 2021-2027. Ce rapport prend notamment appui sur des constats et des préconisations issus de trois études antérieures :

- L'enseignement supérieur des Pays de la Loire : observateur ou acteur dans le système universitaire mondial pour les vingt ans à venir ?
- Docteurs et doctorants en Pays de la Loire : quels débouchés professionnels ? Quelles connexions entre le monde de la recherche et le monde économique ?
- Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire - Adapter notre stratégie.

Ces éléments de base ont été complétés et actualisés à travers plus de 30 préconisations.

QUELLES SONT LES COMPÉTENCES DE LA RÉGION ?



La Région coordonne, sous réserve des missions de l'Etat et dans le cadre de la stratégie nationale de recherche, les initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle, notamment auprès des jeunes publics, et participe à leur financement.



Elle organise, en qualité de « chef de file », les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives au soutien de l'innovation et à l'enseignement supérieur et à la recherche.



La collectivité prépare l'avenir de la jeunesse et de leurs territoires, conduit auprès des partenaires une politique de soutien aux universités, aux programmes de recherche et aux investissements scientifiques, d'appui à l'innovation et à la coopération entre les laboratoires et les entreprises, d'accroissement du potentiel de formation dans l'enseignement supérieur et de la qualité de vie étudiante.



ANTOINE CHARLOT,
Rapporteur général Plan,
Schémas, Territoires

Une nécessaire articulation avec les autres schémas régionaux

Les lois MAPTAM et NOTRe ayant conforté le rôle des Régions, il convient de veiller à une bonne articulation des orientations du schéma ESRI avec celles qui relèvent des stratégies de développement économique (SRDE-II*) et d'aménagement du territoire (SRADDET*).

En outre, le CPER et les fonds européens peuvent soutenir le schéma ESRI - en particulier via la Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) - et le futur programme cadre « Horizon Europe » qui prévoit une enveloppe de 100 milliards d'euros pour la recherche et l'innovation.

*SRDE-II : schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation.

*SRADDET : schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.



Le CESER rappelle que l'impact de la recherche et de l'enseignement supérieur ne doit pas se limiter aux besoins des entreprises. Si cette approche est indispensable, les établissements sont également invités à jouer un rôle sociétal, en améliorant les connaissances de la société sur les différentes facettes du développement durable. Ce rôle se joue sur l'ensemble des domaines, depuis les sciences de la matière et du vivant jusqu'aux sciences humaines et sociales, de la recherche fondamentale à la recherche appliquée, de l'innova-

tion technologique aux innovations non technologiques.... C'est sur toute cette palette véritablement stratégique que se joue le schéma Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI).

Pour le CESER, cela suppose que le Schéma ESRI soit réellement co-construit, en associant les acteurs socio-économiques, les chercheurs, les enseignants, les étudiants et les organisations territoriales.



AXE 1 ANTICIPER ET ACCOMPAGNER LES MUTATIONS

➤ **Donner toute leur place aux sciences humaines et sociales comme disciplines incontournables** afin d'anticiper les mutations et les transitions à venir, notamment démographiques (vieillesse de la population), écologiques et organisationnelles. En matière d'innovation, les sciences humaines et sociales étant complémentaires aux disciplines scientifiques, le CESER invite à **organiser les passerelles entre les disciplines sur la base de programmes et d'appels à projets** favorisant leurs complémentarités et leurs coopérations.

➤ **Aider à la mise en place d'un socle pérenne et durable de la formation initiale, continue et de recherche** pour répondre aux besoins de la population, du monde économique, et assurer les transformations en cours et à venir.

➤ **Encourager les transferts de technologie et l'innovation** sous toutes ses formes, en particulier vers l'économie réelle (apprentissage du numérique, maîtrise de l'anglais, nouvelles technologies...) **et prendre en compte les problématiques transversales telles que le respect de l'environnement.**

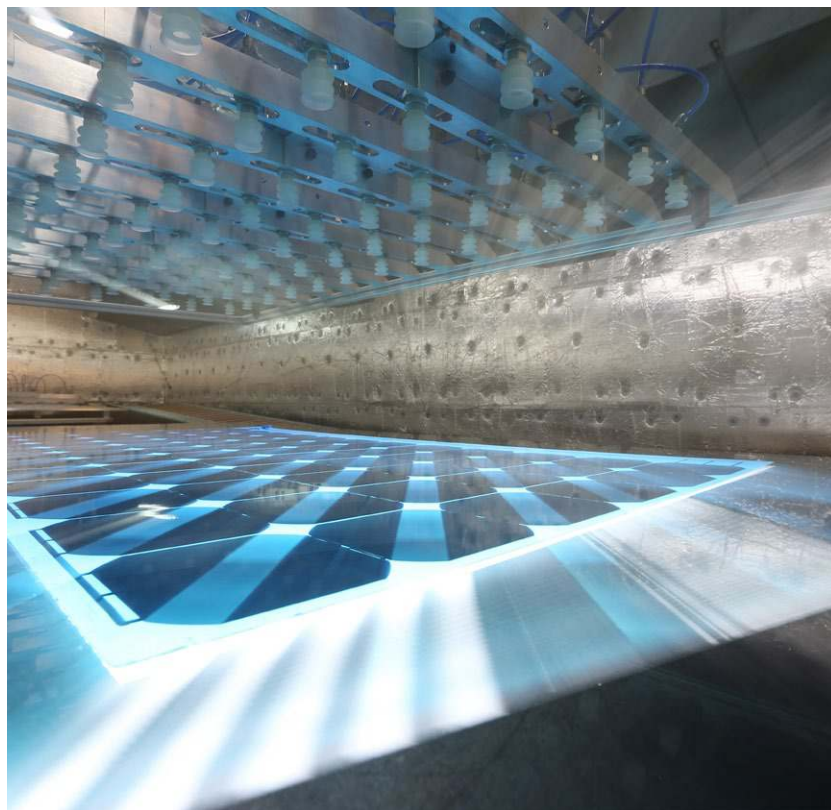
➤ **Décroiser les activités des étudiants** (formation, recherche, culture, citoyenneté, emplois étudiants...), **créer des outils d'aide à la recherche d'emplois, à l'organisation d'événements, ou d'expositions** mixant les publics et les utilités pour favoriser le bien-être des étudiants et faciliter leur intégration dans la vie active.

➤ **S'appuyer sur les écoles d'art, d'architecture, les formations en sciences humaines et sociales**, pour encourager la dimension culturelle au sein des campus. Facteur de développement économique, elle permet en effet d'une part, d'accroître la connaissance et l'appropriation des lieux de formation supérieure et de recherche, et d'autre part d'offrir à tous les publics une ouverture sur le monde.



AXE 2 DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE DE CAMPUS EN RÉSEAU

➤ **Réaliser une cartographie de l'offre** en matière d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (privée et publique), **élargie aux régions voisines**, afin de faciliter les partenariats entre les établissements.



➤ **Identifier les domaines de spécialisation et les complémentarités entre régions voisines** pour susciter et encourager les coopérations interrégionales en matière de recherche et d'innovation (stratégies de spécialisation intelligente).

➤ **Soutenir les démarches de territorialisation des offres de formation** à travers les initiatives des trois grandes universités par le développement d'antennes sur les territoires « secondaires », sans remettre en cause l'autonomie des universités, mais en coordonnant leurs actions et en confortant leurs complémentarités tout en encourageant les collaborations intra et extra-régionales dans le cadre d'une politique de « l'excellence distribuée ».

➤ **Apporter une meilleure stabilité des financements** sur les projets inter-établissements (soutiens pluriannuels).



AXE 3 **RENDRE LE TERRITOIRE ATTRACTIF ET FACILITER LE PARCOURS DES ÉTUDIANTS**

➤ Encourager la formation tout au long de la vie, y compris pour les personnes en recherche d'emploi, à travers le financement des formations universitaires, notamment de niveau 1.

➤ **Permettre l'accès et la réussite du plus grand nombre dans l'enseignement supérieur** (à travers le service public régional de l'orientation, accompagnement des étudiants dans leurs choix d'orientation et si besoin de réorientation, et accueil des étudiants étrangers, logements, ...).

➤ **Promouvoir et valoriser l'excellence ligérienne en matière d'enseignement, de recherche et d'innovation** auprès des étudiants et des acteurs socio-économiques et engager des actions de communication afin de mieux connaître et faire connaître les compétences technologiques et scientifiques du territoire. Une attention particulière sera portée au discours sur l'« excellence » qui

est toutefois à double tranchant, dans la mesure où il peut faire ombrage aux filières qui ne sont pas ainsi qualifiées.

➤ **Étudier les raisons des sorties** beaucoup trop fréquentes du système d'enseignement supérieur sans aucun diplôme.

➤ **Conduire une étude sur l'employabilité des licenciés** (hors licences professionnelles) qui ne peuvent pas poursuivre leurs études en master (pour diverses raisons). Par exemple une licence en droit, en histoire-géographie, en lettres ou en biologie et chimie (durée du chômage, déqualification, reprise d'étude...).

➤ **Soutenir le CIFRE** (convention industrielle de formation par la recherche), dispositif de financement de thèse qui aide les entreprises pour le recrutement de jeunes chercheurs-doctorants.

➤ **Promouvoir auprès des lycéens et des étudiants l'information sur les secteurs d'activité et l'évolution des métiers, et favoriser les échanges** entre les acteurs de la formation, les étudiants et la recherche.

➤ **Informers les entreprises sur les compétences des doctorants** et communiquer sur leur complémentarité avec les diplômés des grandes écoles.

➤ **Financer globalement plusieurs thèses** dont les thématiques se complètent.

➤ **Renforcer le continuum bac-3/bac+3** par une orientation confortée et la création d'espaces d'échanges entre lycéens et étudiants, notamment via les outils de la diffusion de la culture scientifique technique et industrielle et la pluridisciplinarité des sciences humaines et sociales.

➤ **Susciter, auprès des jeunes puis tout au long de la vie, l'envie d'entreprendre**, tant au sein des entreprises (intrapreneuriat) que par la création d'une nouvelle activité (entrepreneuriat).



AXE 4 DENSIFIER LES ÉCHANGES ENTRE PARTENAIRES ÉCONOMIQUES ET MONDE ACADÉMIQUE

- **Soutenir la recherche et l'innovation partenariale**, en développant des synergies entre les entreprises, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.
- **Développer un continuum entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche, structures de transfert ou d'innovation, entreprises et sociétés.**
- **Approfondir l'état des lieux** déjà réalisé par la Région en évaluant la performance **des dispositifs existants** en Pays de la Loire (pôles de compétitivité, IRT, Capacités*, dispositifs financiers, crédit impôt-recherche...).
- **Proposer un financement d'amorçage** facilitant le déclenchement des aides de Bpifrance sur les projets à risque et privilégier la forme de l'avance remboursable.

* Rassemble des compétences scientifiques du laboratoire LS2N de l'Université de Nantes et des compétences en ingénierie internes à Capacités SAS.



AXE 5 CONSTRUIRE ENSEMBLE UNE RÉGION DE LA CONNAISSANCE

- **Affirmer les axes sur lesquels la Région a vocation à devenir une référence**, et tout particulièrement les technologies de fabrication. Encourager toutes les initiatives dans ce domaine.
- **Mettre à jour les « spécialisations intelligentes »** du territoire régional, qui conditionneront notamment les financements européens.
- **Valoriser l'écosystème ligérien « ESRI » à l'international.**
- **Faire de la Région des Pays de la Loire un territoire scientifique et technologique reconnu.**
- **Soutenir une véritable géographie du savoir**, en assurant un maillage territorial (régional et interrégional) et en développant des dispositifs complémentaires de formation à distance.
- **Veiller à ce que les efforts de financement ne se limitent pas à l'investissement** (bâtiments, matériels) mais prévoient des budgets de fonctionnement suffisants dans la durée, pour assurer une qualité de travail des étudiants comme celui des chercheurs.
- **Inciter les entreprises ligériennes à renforcer leur effort de financement en matière de R&D.**

LIRE LA CONTRIBUTION INTÉGRALE « SCHÉMA ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET INNOVATION » SUR WWW.CESER.PAYSDELA LOIRE.FR

LIRE LES AUTRES CONTRIBUTIONS SUR LE SITE INTERNET DU CESER :

- « L'enseignement supérieur des Pays de la Loire : observateur ou acteur dans le système universitaire mondial pour les vingt ans à venir ? »
- « Docteurs et doctorants en Pays de la Loire : quels débouchés professionnels ? Quelles connexions entre le monde de la recherche et le monde économique ? »
- « Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire - Adapter notre stratégie »